

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0043 784
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 81420096.0

(51) Int. Cl.³: **A 63 C 11/02**

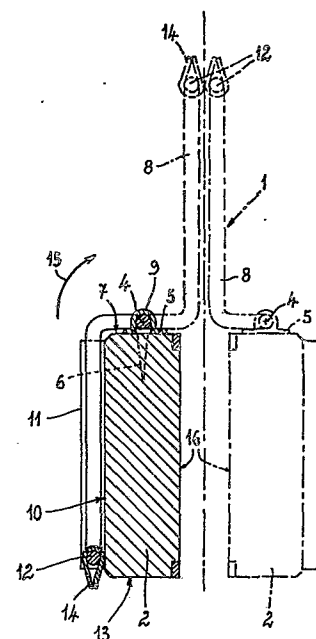
(22) Date de dépôt: 29.06.81

(30) Priorité: 04.07.80 FR 8015316

(71) Demandeur: **Sauzay, Bertrand, 25 quai Tilsitt, F-69002 Lyon (FR)**(43) Date de publication de la demande: 13.01.82 .
Bulletin 82/2(72) Inventeur: **Sauzay, Bertrand, 25 quai Tilsitt, F-69002 Lyon (FR)**(84) Etats contractants désignés: **AT CH DE FR GB IT LI NL SE**(74) Mandataire: **Maureau, Pierre, Cabinet GERMAIN & MAUREAU Le Britannia - Tour C 20, Boulevard E. Déruelle, F-69003 Lyon (FR)**

(54) Dispositif porte-ski.

(57) Ce dispositif à poignée permet de porter d'une seule main une paire de skis ou un ski seul. Une poignée (1) en forme d'étrier a ses branches (8) articulées sur chaque ski (2) de la paire, près du centre de gravité de l'ensemble «ski et fixation», c'est-à-dire en arrière de la butée avant (3), suivant un axe (4) parallèle à la direction longitudinale du ski et situé sur l'un des côtés de ce ski. Par un pivotement de 180°, la poignée (1) est amenée de sa position de non utilisation, repliée au-dessus du ski (2), à sa position d'utilisation, dans laquelle elle dépasse sur un côté du ski. Deux skis (2) étant ainsi réunis symétriquement, une personne peut les saisir simultanément par leurs poignées (1). Dans une variante, la poignée rétractable est coulissante et non pas pivotante.



EP 0 043 784 A1

La présente invention concerne une poignée porte-ski, permettant de porter d'une seule main une paire de skis ou un ski seul.

5 Le transport des skis par une personne sur une certaine distance, par exemple jusqu'au lieu de départ des pistes, reste actuellement peu commode, non pas en raison du seul poids des skis, mais plutôt à cause de l'absence de point de préhension permettant de tenir les skis de façon équilibrée.

10 Les dispositifs imaginés jusqu'à présent pour tenir et porter des skis se composent d'une poignée et d'une ou deux sangles prévues pour être serrées autour d'une paire de skis. L'utilisation de ce genre de dispositif de portage comporte divers inconvénients :

15 - Pour son utilisation, le dispositif doit être d'abord mis en place et serré autour des skis, en recherchant la position qui correspond au centre de gravité des skis ; ces opérations demandent un certain temps.

20 - A l'arrivée sur les pistes de ski, le dispositif de portage qui n'a plus d'utilité encombre le skieur.

- Les dispositifs actuellement connus ne sont pas conçus pour porter un seul ski, ce qui aurait pourtant un grand intérêt, en particulier pour les enfants ne pouvant que difficilement soulever et porter une paire de skis en raison de son poids ; il reste aussi intéressant de pouvoir porter individuellement un ski d'adulte, par exemple pour amener le ski en un lieu où il doit être réparé ou réglé.

30 La présente invention vise à remédier aux inconvénients et insuffisances des dispositifs actuels, en fournissant un dispositif simple et léger facilitant le transport d'une paire de skis ou d'un ski seul par une personne, adulte ou enfant, ce dispositif ne nécessitant aucune opération de mise en place avant utilisation, grâce à une conception "intégrée à la structure des skis et/ou de leurs fixations",
35 et n'occasionnant aucune gêne lorsqu'il n'est pas utilisé pour porter le ou les skis.

A cet effet, le dispositif objet de l'invention ^{comprend} pour chaque ski d'une paire de skis, une poignée fixée sur le ski près du centre de gravité de l'ensemble "ski et fixation", c'est-à-dire entre la butée avant et la talonnière de la fixation du ski, ladite poignée étant mobile entre une position escamotée sous la chaussure de ski, en cas de non-utilisation, et une position déployée, dans laquelle elle dépasse sur un côté du ski, pour permettre de porter ce dernier, seul ou en même temps que l'autre ski de la

5

10

paire.

Ainsi, le dispositif porte-skis selon l'invention a pour particularité d'appartenir au ski, sur lequel il est fixé au centre de gravité, ce qui permet une utilisation extrêmement simple et rationnelle garantissant un portage équilibré. De plus, ce dispositif comprend une poignée

15

pour chaque ski, permettant de porter soit un ski seul, soit deux skis réunis.

Suivant une première forme de réalisation de l'invention, le dispositif comprend, pour chaque ski, une poignée en forme d'étrier articulée près du centre de gravité de l'ensemble "ski et fixation", suivant un axe parallèle à la direction longitudinale du ski et situé sur l'un des côtés de ce ski, ladite poignée étant apte à pivoter d'environ 180 °, autour de son axe d'articulation, entre sa position escamotée au-dessus du ski et sa position

20

25

déployée d'utilisation, dans laquelle elle dépasse sur un côté du ski.

Lorsque les skis sont normalement utilisés, la poignée pivotante de chacun d'eux est repliée au-dessus du ski, et elle se place ainsi sous le chaussure du skieur. Avantageusement, les deux branches parallèles de l'étrier constituant cette poignée se logent, en position repliée, dans des rainures transversales d'une plaque servant d'appui pour la chaussure de l'utilisateur.

30

Suivant une forme d'exécution particulière de l'invention, l'articulation de la poignée sur le côté du ski est réalisée en prévoyant que les deux branches de l'étrier

35

constituant cette poignée sont coudées près de leurs extrémités libres, les parties terminales coudées de ces branches coopérant avec au moins une charnière fixée sur l'un des côtés du ski. Quels que soient ses détails
5 de réalisation, cette articulation permet d'amener la poignée dans sa position d'utilisation, écartée sur le côté du ski ; en réunissant de manière symétrique les deux skis d'une même paire dont les poignées sont ainsi déployées, la paire de skis peut être tenue, soulevée,
10 et transportée d'une seule main, comme s'il s'agissait par exemple d'une valise, les deux skis se trouvant suspendus sous les poignées correspondantes. Le positionnement de chaque poignée au centre de gravité de l'ensemble "ski et fixation" correspondant permet, bien évidemment,
15 de porter la paire de skis de manière équilibrée, à peu près horizontalement, sans que l'avant ou l'arrière des skis ait tendance à basculer en direction du sol sous l'effet du poids. Etant donné que ce positionnement coïncide avec la région de la fixation du ski, on peut concevoir des formes de réalisation dans lesquelles l'articulation de la poignée est assurée par des prolongements
20 d'éléments intégrés à la fixation du ski.

Suivant une deuxième forme de réalisation de l'invention, le dispositif comprend, pour chaque ski, une poignée
25 en forme d'étrier dont les deux branches parallèles sont montées coulissantes, dans le plan du ski et suivant une direction perpendiculaire à l'axe longitudinal du ski, dans une plaque de guidage fixée au-dessus du ski, au centre de gravité de l'ensemble "ski et fixation", ladite
30 poignée étant rétractée à l'intérieur de sa plaque de guidage en position de non-utilisation, et sortie latéralement de cette plaque en position d'utilisation. Le principe de pivotement de la première forme de réalisation est donc remplacé ici par un principe de coulissement, permettant
35 toujours d'escamoter la poignée dans la largeur du ski, sous le chaussure du skieur (la plaque de guidage

étant située entre la butée avant et la talonnière), ou de déployer la poignée sur le côté du ski.

Selon une autre caractéristique avantageuse du dispositif porte-ski objet de l'invention, des moyens sont
5 prévus pour rappeler et maintenir chaque poignée en position escamotée et/ou en position d'utilisation.

Dans le cas d'une poignée pivotante en forme d'étrier, ces moyens sont constitués par une conformation incurvée des parties, appartenant à chaque charnière, dans lesquelles
10 sont introduites les parties terminales coudées des deux branches de la poignée, celle-ci possédant une certaine élasticité.

Dans le cas d'une poignée coulissante en forme d'étrier, les moyens de rappel peuvent être constitués par deux res-
15 sorts à boudin, montés respectivement autour des deux branches de la poignée, à l'intérieur de la plaque de guidage ; ces ressorts rappellent la poignée dans sa position escamotée, tout en permettant de la tirer en position déployée.

20 De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, quelques formes de réalisation de cette poignée porte-ski :

25 Figure 1 est une vue générale, en perspective, montrant une paire de skis équipés de la poignée objet de l'invention, cette paire de skis étant représentée portée par une personne ;

Figure 2 est une vue partielle, en plan par dessus,
30 d'un ski équipé de la poignée porte-ski selon l'invention, dans sa réalisation pivotante, cette poignée étant représentée en position repliée ;

Figure 3 est une vue de côté correspondant à la figure 2 ;

35 Figure 4 est une vue en coupe transversale du même ski, montrant la position repliée et la position d'utilisation de la poignée, l'autre ski de la paire étant aussi

indiqué mais seulement de façon très schématique ;

Figure 5 illustre une variante de la charnière, permettant le maintien de la poignée pivotante en position repliée ou en position d'utilisation ;

5 Figure 6 est une vue en plan par dessus, similaire à figure 2, illustrant encore une autre variante de cette poignée pivotante ;

Figure 7 est une vue en coupe, suivant 7-7 de figure 6 ;

10 Figure 8 est une vue de côté, suivant la flèche F de figure 6, de la plaque d'appui servant aussi de charnière dans cette variante ;

Figure 9 est une vue partielle, de côté, d'un ski équipé de la poignée selon l'invention, dans sa réalisation coulissante ;

15 Figure 10 est une vue en perspective correspondant à figure 9, la poignée étant représentée en position escamotée ;

Figure 11 et 12 sont des vues en plan par dessus, très schématiques, respectivement avec la poignée escamotée et avec la poignée déployée.

Le dispositif objet de l'invention, considéré dans sa totalité, se compose de deux poignées 1 en forme d'étriers dont chacune est, dans la première forme de réalisation ici décrite, articulée sur un ski 2 d'une
25 paire de skis, près du centre de gravité de l'ensemble "ski et fixation", c'est-à-dire juste en arrière de la butée avant 3 de la fixation. L'articulation de chaque poignée 1 sur le ski 2 correspondant se fait suivant un
30 axe 4, parallèle à la direction longitudinale du ski 2 et situé sur l'un des côtés de ce ski.

Dans la forme d'exécution représentée de façon détaillée sur les figures 2 à 4, l'articulation de la poignée 1 est réalisée par l'intermédiaire d'une pièce allongée
35 5 à fonction de charnière, fixée au moyen de vis 6 contre l'un des chants 7 du ski 2. Près de son extrémité libre, chaque branche 8 de l'étrier formant la poignée 1 est

coudée d'abord vers le bas, puis en direction de l'autre
branche 8, enfin vers le haut (en prenant pour référence
la position des figures 2 et 3). Les deux parties termi-
nales ainsi coudées de la poignée 1 sont introduites dans
5 deux parties cintrées 9 de la charnière 5.

Lorsque la poignée 1 se trouve en position repliée,
ses deux branches 8 viennent se loger dans deux rainures
transversales 10, ménagées dans la plaque 11 en matière
synthétique servant d'appui pour la partie avant de la
10 chaussure de l'utilisateur. La région médiane 12 de la
poignée 1, c'est-à-dire sa partie reliant les deux bran-
ches 8, se place alors au-dessus du chant 13 du ski 2
opposé à l'axe d'articulation 4. Dans cette position,
l'ensemble de la poignée 1 ne constitue aucune gêne pour
15 la pratique du ski ; la région médiane 12, éventuellement
garnie d'une gaine 14, peut dépasser légèrement du ski,
afin que l'utilisateur puisse saisir aisément la poignée
1 dans le but de l'ouvrir.

Comme le montre la figure 4, pour utiliser la poignée
20 1, on la fait pivoter d'environ 180° autour de son axe
d'articulation 4, dans le sens de la flèche 15, à partir
de la position repliée considérée précédemment. La poignée
1 est amenée ainsi dans la position représentée en traits
mixtes, située sensiblement dans le prolongement de la
25 face inférieure 16 du ski 2. Si le second ski 2 de la
paire et sa poignée 1, dont les contours sont indiqués
schématiquement, sont amenés dans une position symétrique,
les deux faces inférieures 16 se trouvant en regard, les
régions médianes 12 des deux poignées sont réunies. Une
30 personne, saisissant simultanément les deux poignées 1,
peut ainsi porter d'une seule main la paire de skis 2,
cette utilisation du dispositif étant illustrée par la
figure 1.

La figure 5 montre que la charnière 5 peut posséder,
35 en variante, des parties cintrées 9 dont les bords avant
et arrière ont une conformation incurvée particulière,
comme indiqué en 17. L'élasticité de la poignée 1, combinée

avec cette conformation incurvée, permet de rappeler et de maintenir la poignée soit en position repliée, soit en position d'utilisation.

Les figures 6 à 8 représentent une autre variante, dans laquelle la poignée 1 a son axe d'articulation 4 situé non pas sur un chant du ski 2, mais près d'un bord de la face supérieure du ski 2, cette poignée 1 ayant toujours une forme d'étrier, avec deux branches 8 à extrémités coudées et introduites dans une charnière 5' solidaire du ski. La charnière 5' fait ici partie intégrante de la plaque d'appui 11', fixée au moyen de vis 6' (voir figure 7) sur le ski 2. La partie 5' de la plaque 11' constituant charnière comporte à ses extrémités une conformation particulière, comme indiqué en 17' (voir figures 6 et surtout 8), permettant de rappeler la poignée en position déployée d'utilisation, de la même manière que les bords 17 de la figure 5.

Aux figures 9 à 12 est représentée une autre forme de réalisation de l'invention, comprenant toujours pour chaque ski 2 une poignée 1 en forme d'étrier avec deux branches 8 reliées par une partie médiane 12, mais s'escamotant et se déployant par un principe de coulissement et non plus de pivotement.

A cet effet, les deux branches 8 de la poignée 1 sont montées coulissantes dans deux porges parallèles, ménagées dans une plaque 18 fixée au-dessus du ski 2, entre la butée avant 3 et la talonnière 19 de la fixation. Les gorges de la plaque 18 assurent un guidage en coulissement de la poignée 1, comme indiqué par la flèche 20 de la figure 10, dans le plan du ski 2 et suivant une direction perpendiculaire à l'axe longitudinal de ce ski 2. La poignée 1 est ainsi mobile entre une première position, rétractée à l'intérieur de la plaque de guidage 18 (voir figures 10 et 11) et une seconde position, sortie latéralement de ladite plaque 18 (voir figure 12). Deux ressorts à boudin 21, montés respectivement autour des deux branches 8 de la poignée 1 et logés à l'intérieur des gorges

de la plaque 18, assurent le rappel de la poignée 1 dans sa position escamotée.

La force des ressorts 21 est de préférence choisie telle que, lorsque l'utilisateur saisit la poignée par sa partie médiane 12, le seul poids du ski 2 est suffisant pour permettre la sortie complète de la poignée 1, les ressorts 21 se trouvant alors comprimés au maximum. Bien entendu, dès que l'utilisateur relâche la poignée 1, les ressorts 21 ramènent la poignée en position escamotée, dans laquelle elle ne dépasse pratiquement pas sur le côté de la plaque 18.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de cette poignée porte-ski qui ont été décrites ci-dessus, à titre d'exemples ; elle embrasse, au contraire, toutes les variantes conçues suivant le même principe, quels qu'en soient les détails constructifs. C'est ainsi, notamment, que l'on ne s'éloignerait pas du cadre de l'invention en remplaçant la charnière 5 réalisée d'une seule pièce par deux charnières plus courtes, dont chacune retiendrait l'une des branches 8 de la poignée 1. Pour rappeler et maintenir la poignée 1 en position repliée ou en position d'utilisation, la solution décrite en référence à la figure 5 peut être remplacée par tous moyens équivalents, tels que ressort ou mécanisme à excentrique. Par ailleurs, les charnières peuvent être conçues non plus comme des pièces 5 indépendantes, mais comme des prolongements d'éléments appartenant aux fixations des skis, ces prolongements étant bien entendu toujours conformés de manière à réaliser une articulation de la poignée 1 suivant un axe longitudinal 4. Enfin, l'invention est applicable non seulement aux skis de descente comme le suggère le dessin, mais aussi aux skis de fond et, plus généralement, à tous les types de skis, et elle peut être envisagée, dans sa mise en oeuvre industrielle, soit comme un accessoire à rapporter, soit comme un dispositif intégré aux fixations ou aux plaques d'appui pour chaussures.

REVENDECATIONS

1. - Dispositif porte-ski, permettant de porter d'une seule main une paire de skis ou un ski seul, caractérisé en ce qu'il comprend, pour chaque ski (2) d'une paire de skis, une poignée (1) fixée sur le ski (2) près du centre de gravité de l'ensemble "ski et fixation", c'est-à-dire entre la butée avant (3) et la talonnière (19) de la fixation du ski, ladite poignée (1) étant mobile entre une position escamotée sous la chaussure de ski, en cas de non-utilisation, et une position déployée dans laquelle elle dépasse sur un côté du ski (2), pour permettre de porter ce dernier, seul ou en même temps que l'autre ski (2) de la paire.

2. - Dispositif porte-ski selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend, pour chaque ski (2), une poignée (1) en forme d'étrier articulée près du centre de gravité de l'ensemble "ski et fixation", suivant un axe (4) parallèle à la direction longitudinale du ski (2) et situé sur l'un des côtés de ce ski, ladite poignée (1) étant apte à pivoter d'environ 180°, autour de son axe d'articulation (4), entre sa position escamotée au-dessus du ski (2) et sa position d'utilisation, dans laquelle elle dépasse sur un côté du ski (2).

3. - Dispositif porte-ski selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux branches parallèles (8) de l'étrier constituant chaque poignée (1) se logent, en position repliée, dans des rainures transversales (10) d'une plaque (11) servant d'appui pour la chaussure de l'utilisateur.

4. - Dispositif porte-ski selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que les deux branches (8) de l'étrier constituant chaque poignée (1) sont coudées près de leurs extrémités libres, les parties terminales coudées de ces branches (8) coopérant avec au moins une charnière (5) fixée sur un côté du ski (2).

5. - Dispositif porte-ski selon la revendication 2

ou 3, caractérisé en ce que l'articulation de chaque poignée (1), autour d'un axe (4) parallèle à la direction longitudinale du ski (2), est assurée par des prolongements d'éléments intégrés à la fixation du ski.

5 6. - Dispositif porte-ski selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend, pour chaque ski (2), une poignée (1) en forme d'étrier dont les deux branches parallèles (8) sont montées coulissantes, dans le plan
10 du ski (2) et suivant une direction perpendiculaire à l'axe longitudinal du ski, dans une plaque de guidage (18) fixée au-dessus du ski (2), au centre de gravité de l'ensemble "ski et fixation", ladite poignée (1) étant rétractée à l'intérieur de sa plaque de guidage (18) en position
15 de non-utilisation, et sortie latéralement de cette plaque (18) en position d'utilisation.

 7. - Dispositif porte-ski selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que des moyens (17; 21) sont prévus pour rappeler et maintenir chaque
20 poignée (1) en position repliée et/ou en position d'utilisation.

 8. - Dispositif porte-ski selon l'ensemble des revendications 4 et 7, caractérisé en ce que les moyens précités sont constitués par une conformation incurvée (17)
25 des bords avant et arrière des parties (9), appartenant à chaque charnière (5), dans lesquelles sont introduites les parties terminales coudées des deux branches (8) de la poignée (1), celle-ci possédant une certaine élasticité.

 9. - Dispositif porte-ski selon l'ensemble des revendications 6 et 7, caractérisé en ce que les moyens de
30 rappel sont constitués par deux ressorts à boudin (21), montés respectivement autour des deux branches (8) de la poignée (1), à l'intérieur de la plaque de guidage (18).

0043784

FIG. 1

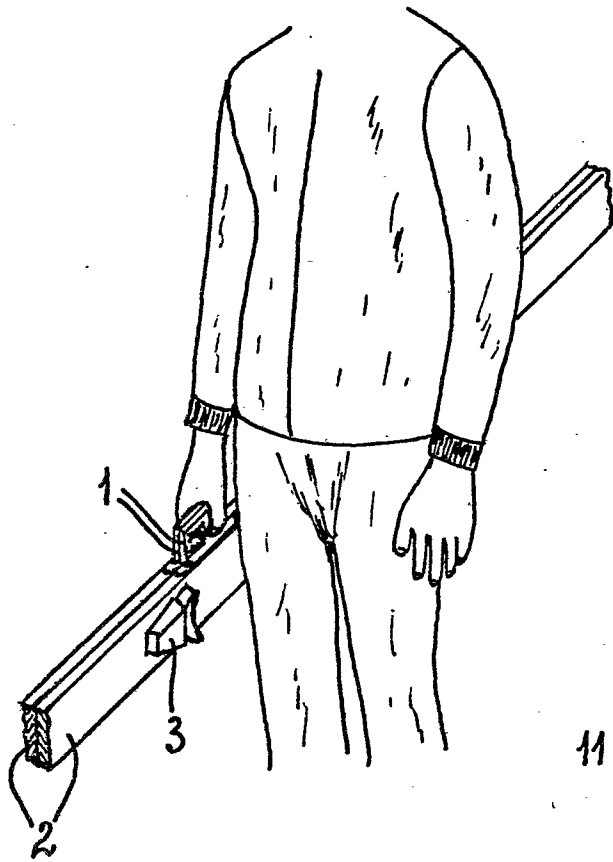


FIG. 4

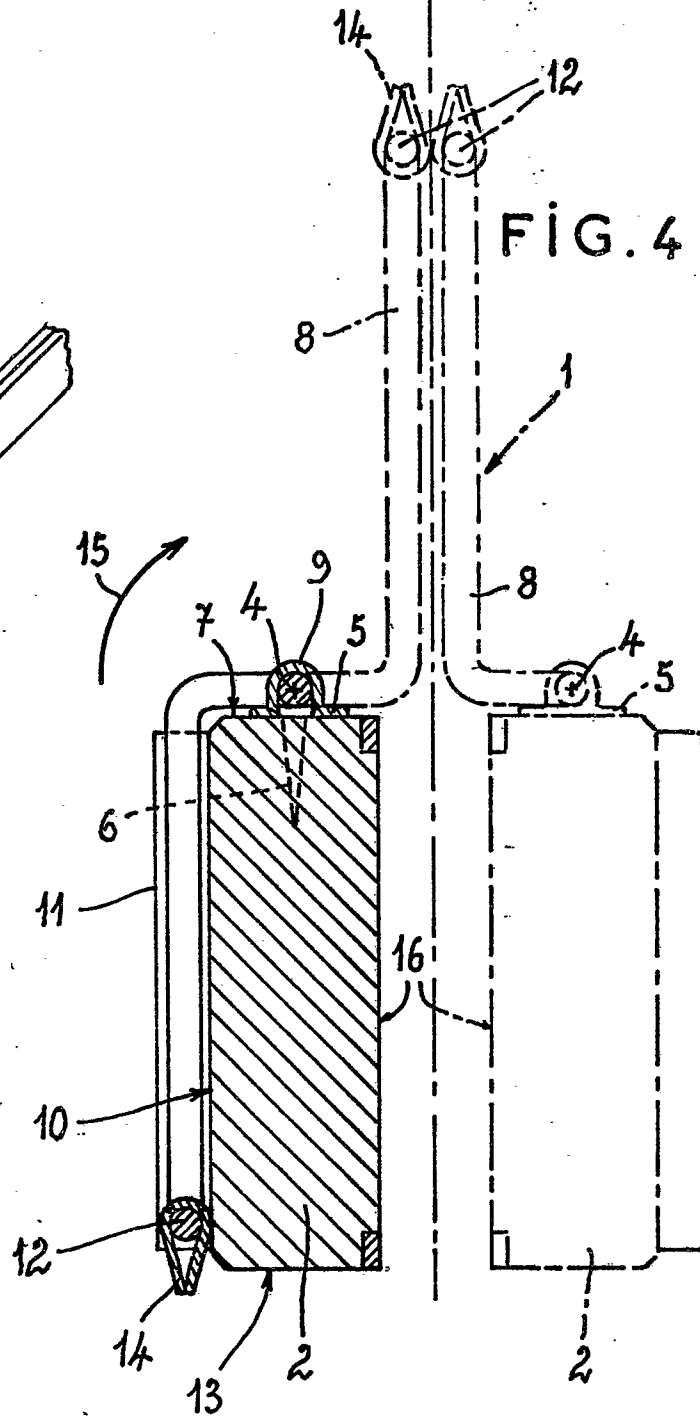


FIG. 5

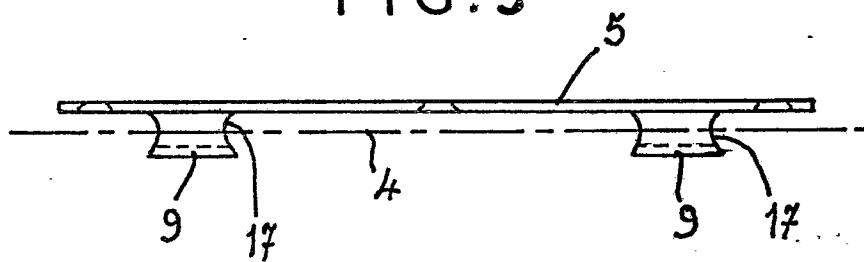


FIG. 2

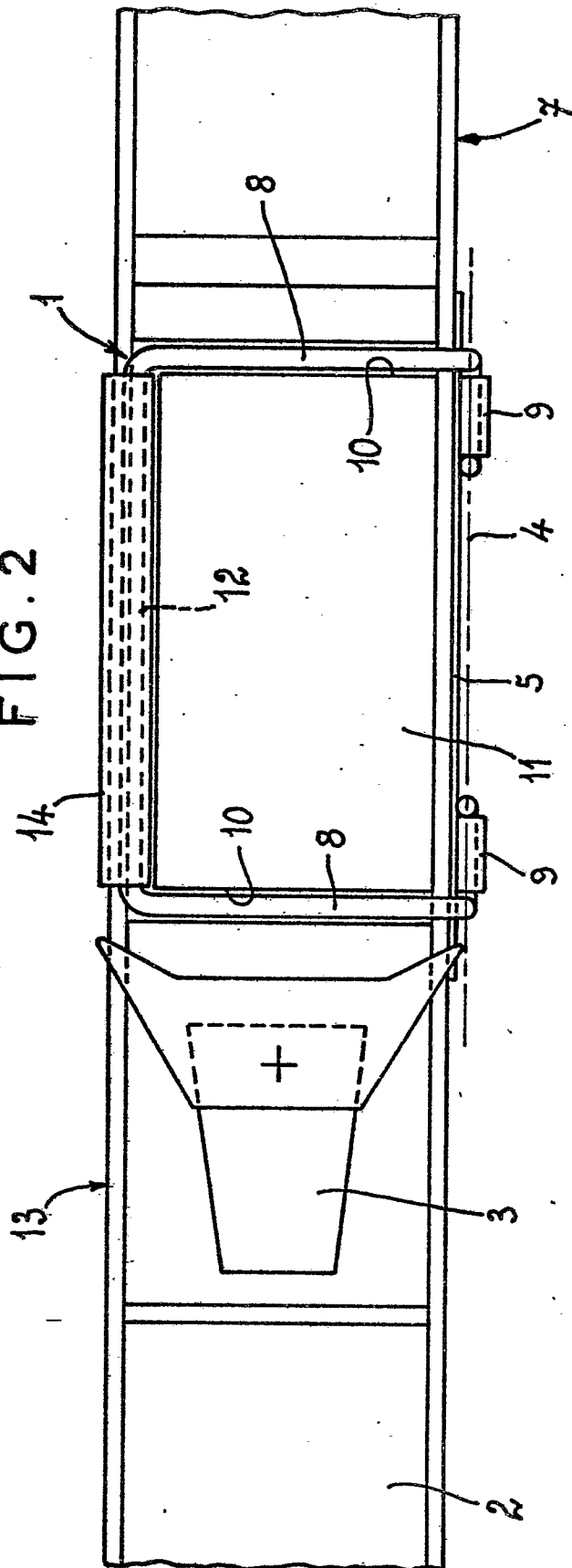
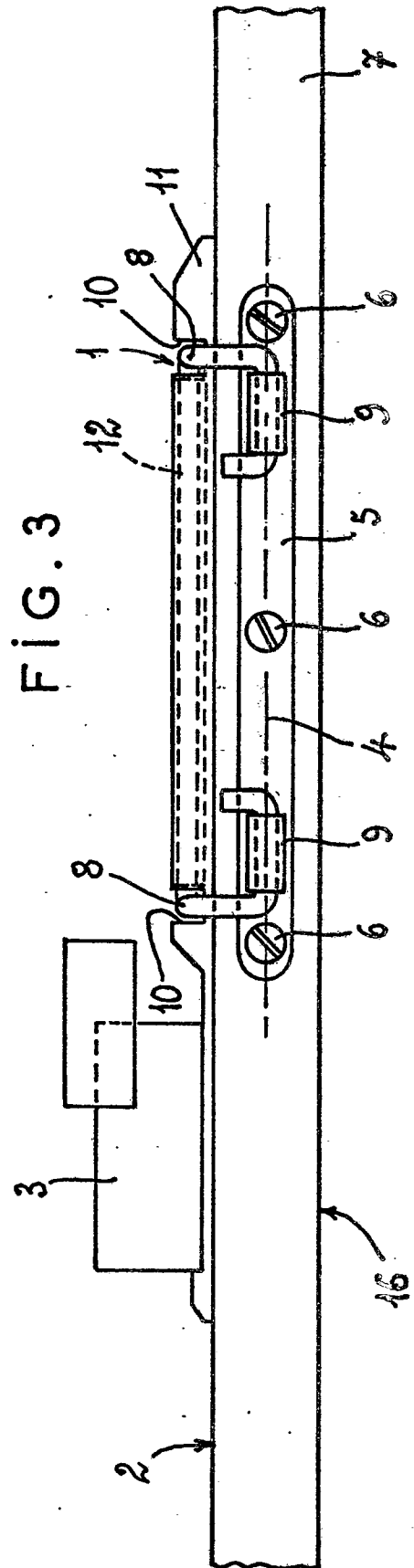


FIG. 3



0043784

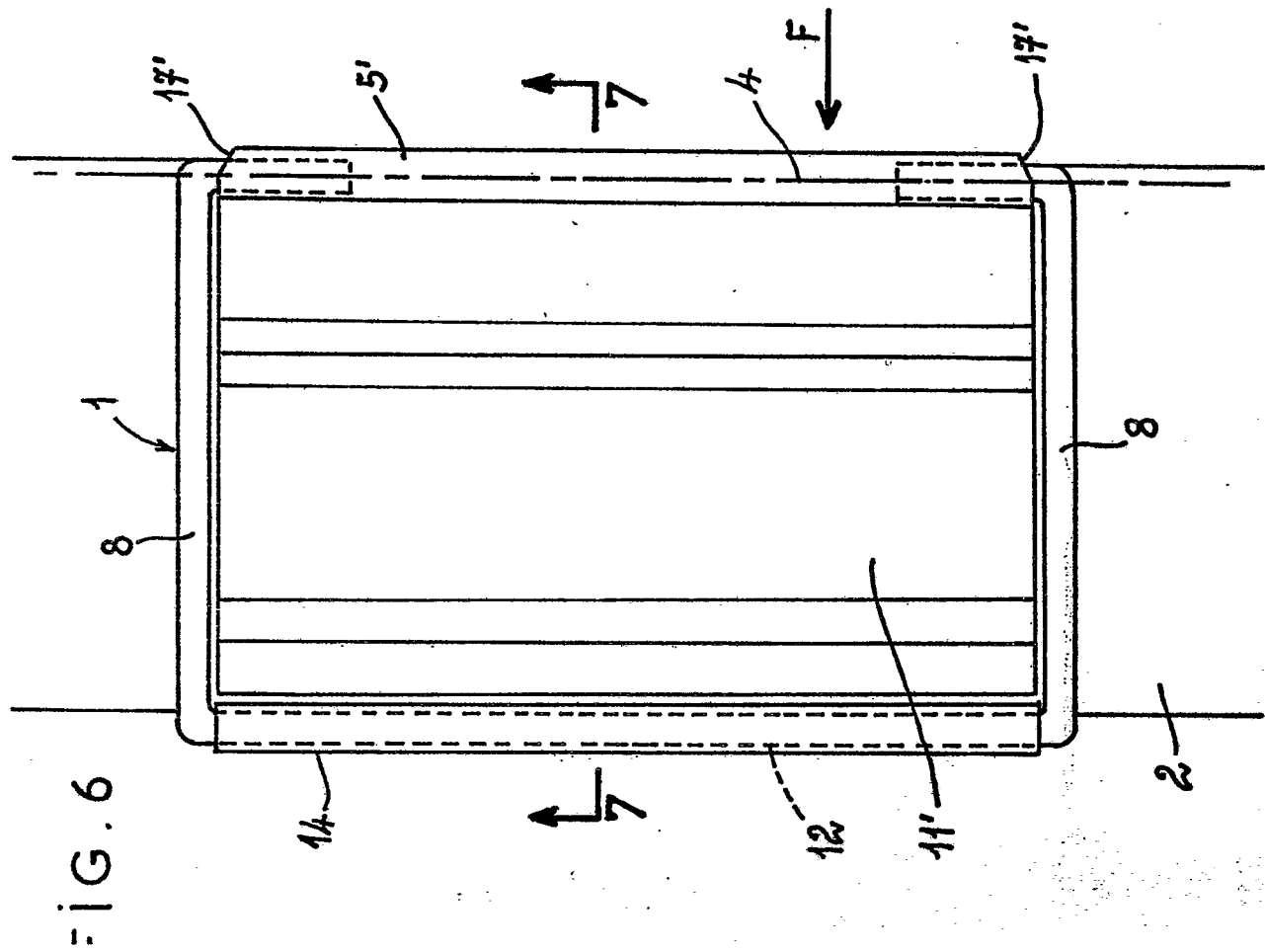
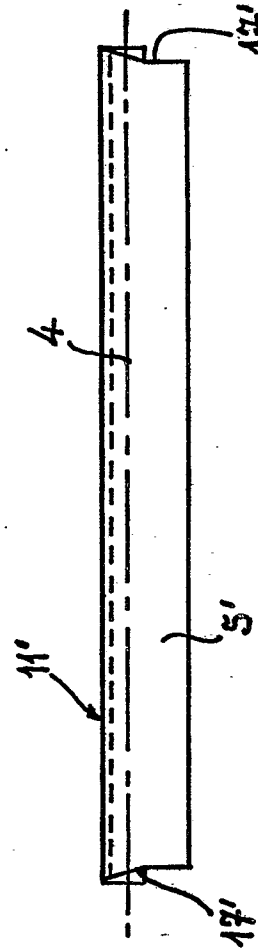
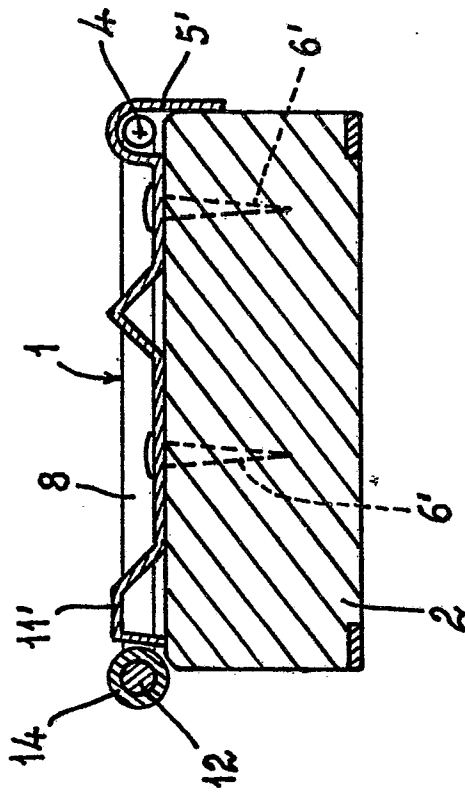


FIG. 7



0043784

FIG. 9

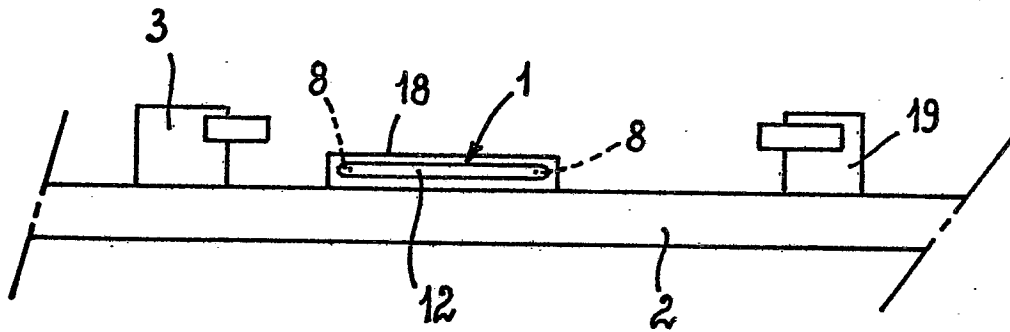


FIG. 10

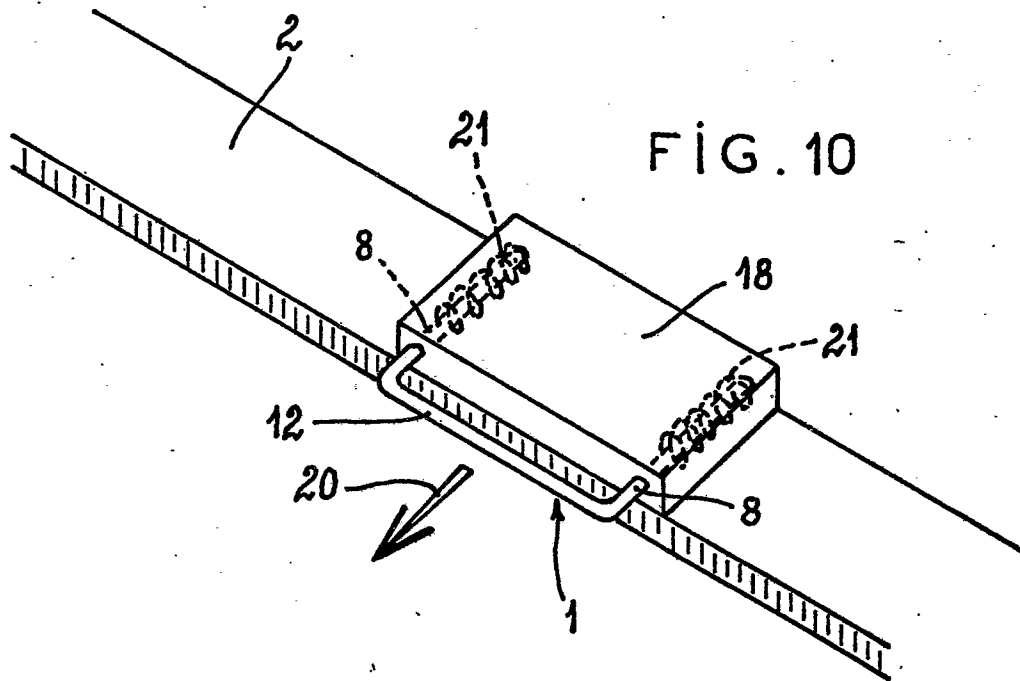


FIG. 11

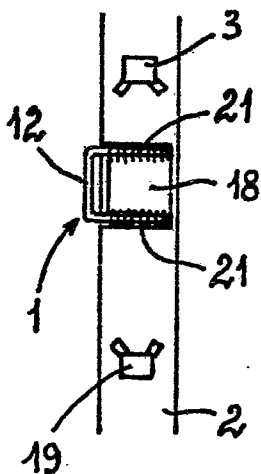
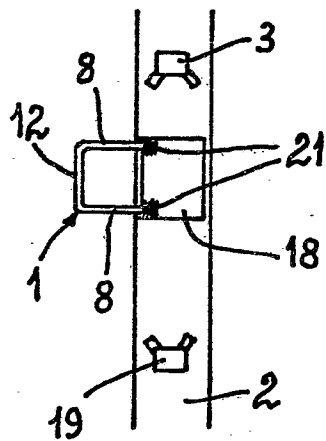


FIG. 12





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0043784

Numéro de la demande

EP 81 42 0096

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>DE - A - 2 307 807</u> (KLEMM) * Page 4, alinéa 3 - page 5, alinéa 1; revendications 2-4; figures 1-3 * --	1,2	A 63 C 11/02
	<u>DE - A - 2 647 201</u> (BOSCH) * Page 6, alinéa 3; figure 3 * --	4	
	<u>FR - A - 2 416 026</u> (GIGNOUX) * Document entier * --	6,7,9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
	<u>DE - A - 2 726 701</u> (BIERLEIN UND SCHWARZ) * Page 7, alinéa 5 - page 8, alinéa 1; figure 3 * --	6,9	A 63 C
A	<u>FR - A - 2 285 910</u> (PAYRAUD, MATSHUCK)		
A	<u>FR - A - 2 162 448</u> (ETTL)		
A	<u>US - A - 4 190 182</u> (HICKEY)		
A	<u>DE - A - 2 535 224</u> (WERNER) ----		
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 29-09-1981	Examineur SCHLESIER